AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1611
FR0000073272-FS0668

5 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFRAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2015, la société par actions simplifiée à capital variable Club Sagem[1] (77 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 novembre 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société SAFRAN et détenir 13 690 407 actions représentant 27 380 814 droits de vote, soit 3,28% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFRAN sur le marché.

[1] Société détenue majoritairement par des FCPE dont les porteurs de parts sont des salariés de SAFRAN.
[2] Sur la base d'un capital composé de 417 029 585 actions représentant 548 394 341 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.